

Demandes de financement des mobilités de l'année académique 2021-22 : articulation du FAME et des fonds Erasmus+ 2019/2020/2021

Note d'information

(mise à jour le 24 juin 2021)

1. Etat des lieux des financements pour les mobilités 2021-22

1.1. Contexte

Au niveau d'Erasmus+, le contexte de l'appel 2021 est particulier :

- Une sous-consommation du budget de l'appel 2020 AC103 est observée, à hauteur de plus de 2.000.000€ au stade du rapport intermédiaire (janvier 2021) sur 11.743.513,10 €.
→ *risque* : sous-consommation du budget 2020
- Les perspectives budgétaires pour le budget 2021 pour Erasmus+ sont moins ambitieuses qu'annoncées, avec un budget 2021 (9.379.652,24€ pour l'Enseignement Supérieur¹ - AC1 en FWB) inférieur au budget 2020 (11.743.513,10 €).
→ *risque* : insuffisance du financement pour 2021
- Les taux de bourse Erasmus+ 2021 sont largement supérieurs à 2020, de plus de nouvelles formes de soutien financier sont disponibles (forfait voyage, développement durable, inclusion).
→ *risque* : discrimination entre participants partant au cours d'une même année académique mais relevant d'appels différents
- *Au niveau du financement national*, le programme FAME largement sous-consommé en 2020 laisse entrevoir une enveloppe budgétaire disponible pour 2021 de plus de 4.000.000€ (dotation annuelle habituelle : 1.650.000 €).
→ *risque* : non consommation du budget FAME car taux Erasmus plus attractifs

1.2. Proposition

Deux principes généraux ont guidé la réflexion qui amène à la proposition détaillée ci-après : une consommation budgétaire optimale (tant des fonds européens que nationaux) et une égalité de traitement pour tous les étudiants partant en 2021-22.

La proposition est la suivante : utiliser une partie du FAME en (co)financement de la mobilité Erasmus+ en 2021-22, de deux façons :

¹ Sous réserve de l'approbation par les autres communautés.



a) soit en co-financement pour la mobilité vers les pays programme : pour permettre à l'EES d'envoyer des étudiants en mobilité vers des pays participants (ou « programme ») **avec des fonds de l'appel 2020** (ou 2019 pour les EES qui ont demandé une prolongation jusqu'au 31 mai 2022)² tout en compensant la différence de taux entre 20 et 21 afin que tous les étudiants partant en 2021-22 bénéficient des taux E+ 2021.

Restrictions :

- **Les règles spécifiques au FAME sont d'application** : obligation que les mobilités stages et études durent minimum 3 mois, impossibilité de financer des jeunes diplômés et de financer la mobilité du staff.
- **Attention à la date de fin de validité des fonds E+ 2020** : 31/05/22 sauf si vous avez demandé une prolongation : validité jusqu'au 31/05/23.
- Pour les mobilités avec départ **avant le 01/09/21** :
 - Pour toutes les mobilités qui débutent après le 30 juin 2021 mais avant le 01/09/2021, **à des fins d'études et de stages (de min. 3 mois)³, tous les étudiants y compris ceux ayant moins d'opportunités (« AMO »)** (voir encadré ci-après).
- Pour les mobilités avec départ **après le 01/09/21** :
 - **uniquement pour la mobilité à des fins d'études avec le taux de base (étudiants non considérés comme « AMO »)** car pour cette catégorie la différence entre les taux 2020 et 2021 est la plus faible (170€ ou 180€/mois) ; les autres catégories (moins d'opportunités et/ou stages) sont à imputer sur l'appel E+2021.
 - **SAUF pour les mobilités à destination du Royaume-Uni** : toutes les mobilités peuvent être financées (« AMO » ou non/études et stages)

b) soit en financement vers les pays partenaires : pour financer totalement des mobilités vers les pays dits partenaires lorsque les 20% du budget E+ 2021 sont épuisés en appliquant les taux E+ 2021 spécifiques aux pays partenaires (et non les taux FAME classiques).

Restrictions :

- uniquement après utilisation du budget E+2021 obtenu pour les mobilités vers les pays partenaires
- réservé aux étudiants Erasmus+ avec bourse zéro, donc obligation de les déclarer comme des étudiants E+ dans l'outil MT+ (ou son successeur)⁴.

² Les EES qui ont demandé une prolongation pour l'utilisation des fonds de l'appel 2019 jusqu'au 31 mai 2022 peuvent également utiliser ce mécanisme. La note se focalise sur l'appel 2020 mais les mêmes règles sont alors applicables.

³ Attention que pour les mobilités à des fins de stages, elles doivent respecter le minimum de trois mois imposés par le FAME dans ce cas-ci puisque le FAME est utilisé pour co-financer cette mobilité.

⁴ À noter qu'un étudiant encodé dans l'outil européen, même en bourse zéro, est comptabilisé pour calculer le montant de l'OS dont bénéficie l'EES.



- le taux FAME maximum est le taux Erasmus+ AC131 pour la mobilité internationale, majoré d'un forfait « voyage » uniquement pour les étudiants « moins d'opportunités » (à l'exception des régions 5 et 14). Ce forfait étant optionnel pour les autres étudiants, les établissements sont invités à assurer une égalité de traitement entre tous et à ne pas non plus octroyer ce forfait de voyage optionnel aux mobilités financées par le budget E+21.

Etudiants allocataires (appel 2020) et étudiants ayant moins d'opportunités (appel 2021)

La Commission souhaite que le programme Erasmus+ soit plus inclusif. Dans cette optique, dès l'appel 2021, on ne parle plus d'étudiants allocataires. Cette catégorie est élargie et devient celle des étudiants ayant moins d'opportunités (« AMO »). Un GT se penche actuellement sur l'extension de cette catégorie à une série de groupes pour les prochaines années. Pour 2021, en raison du manque de temps pour une réflexion plus approfondie, se retrouvent dans la catégorie des étudiants « AMO » : les étudiants allocataires, les étudiants à revenu modeste et les étudiants à besoins spécifiques.

Les critères d'éligibilité des participants AMO sont disponibles sur [cette page](#) (voir partie Ressources), dans le document "**Inclusion et diversité dans l'enseignement supérieur - Erasmus+ et Fonds Nationaux 2021**".

Il ressort de cette différence de définition que, dans un souci d'égalité de traitement, une distinction devra être opérée dans la façon d'octroyer les montants de bourse aux étudiants « allocataires », à « revenus modestes » ou à « besoins spécifiques » :

Pour les étudiants « AMO » qui partent en mobilité à des fins d'études APRES le 01-09-2021, les 3 catégories « allocataires », à « revenus modestes » ou à « besoins spécifiques » : à financer via les fonds de l'appel 2021.

Pour les étudiants « AMO » qui partent en mobilité à des fins d'études AVANT le 01/09/21, il convient d'utiliser le budget E+2020 et le complément FAME :

- Si l'étudiant « AMO » est **un étudiant allocataire**, il faut utiliser **les taux allocataires** E+2020 et compléter avec le FAME pour obtenir le taux E+2021 applicable aux étudiants « AMO ».
- Si l'étudiant « AMO » est un étudiant à **besoins spécifiques ou à revenus modestes**, il faut utiliser **le taux non-allocataire** E+2020 et ajuster le montant du complément FAME pour obtenir le taux E+2021 applicable aux étudiants « AMO ». A noter qu'il est possible d'introduire une demande complémentaire pour le remboursement de frais réels pour les étudiants à besoins spécifiques.

Exemples :

Départ avant 01/09/21 vers pays groupe 1	Taux E+2020	Complément FAME	Bourse totale*
SMS - Etudiant allocataire	520€	400€*	920€
SMS - Etudiant à besoins spécifiques/revenus modestes	420€	500€**	920€

*=min. Erasmus 2021 avec respect disposition décret 400€/mois FAME allocataire.

** Ajustement du montant du complément FAME pour obtenir le total applicable aux étudiants « AMO » allocataires

1.3. Récapitulatif

Trois fonds sont donc disponibles pour financer les mobilités 2021 - 2022 ce qui implique une réflexion sur l'articulation que l'EES souhaite faire avec ces fonds.
Dans le cadre de cette réflexion, il convient de garder à l'esprit les éléments suivants :

Fonds	Date de début d'utilisation	Date de fin d'utilisation
Fonds FAME 2021	1 ^{er} juin 2021	30 septembre 2022
Fonds E+ appel 2021	1 ^{er} septembre 2021	31 octobre 2023
Fonds E+ appel 2020	1 ^{er} juin 2020	31 mai 2022 (ou 2023 si prolongation 1 an)



Exemples d'utilisation :

Exemple 1 : situation cofinancement FAME de mobilités vers pays participants :

Vous avez 15 étudiants qui partent en mobilité courte, 30 étudiants qui partent en stage en Italie et en Espagne le 15 septembre, 200 étudiants qui ont été sélectionnés pour partir en mobilité d'études au Q1 2021-22. Parmi ces 200 :

- 10 partent le 1^{er} août en Suède : 8 étudiants et 2 étudiants « AMO »
- 20 partent le 1^{er} septembre vers des pays participants et sont « AMO »
- 170 partent le 1^{er} septembre vers des pays participants et ne sont pas « AMO »

Vous disposez de fonds de l'appel 2020 non-utilisés (ou récupérés suite à une demande auprès de l'agence) et des fonds de l'appel 2021. Voici comment il est suggéré que vous les utilisiez :

Type de mobilités	Appel 2021 ou Appel 2020 + FAME
15 mobilités courtes après 01/09	Appel 2021 car non prévu par le précédent programme.
30 SMP le 15/09	Appel 2021 car pas suffisamment de budget FAME pour financer l'écart entre taux 2020 et 2021 et après le 01/09 donc il est possible d'utiliser les fonds de l'appel 2021.



10 SMS dont 2 étudiants "AMO" allocataires le 01/08	Utiliser les fonds de l'appel 2020 + le FAME pour compenser la différence de taux mensuel avec les taux 2021 tant pour les étudiants ayant moins d'opportunités que pour les autres.
20 SMS « AMO » avec départ le 01/09	Appel 2021 car mobilités à des fins d'études mais étudiants AMO.
170 SMS non-AMO avec départ le 01/09	Utiliser les fonds de l'appel 2020 et compenser la différence de taux mensuel avec le FAME.

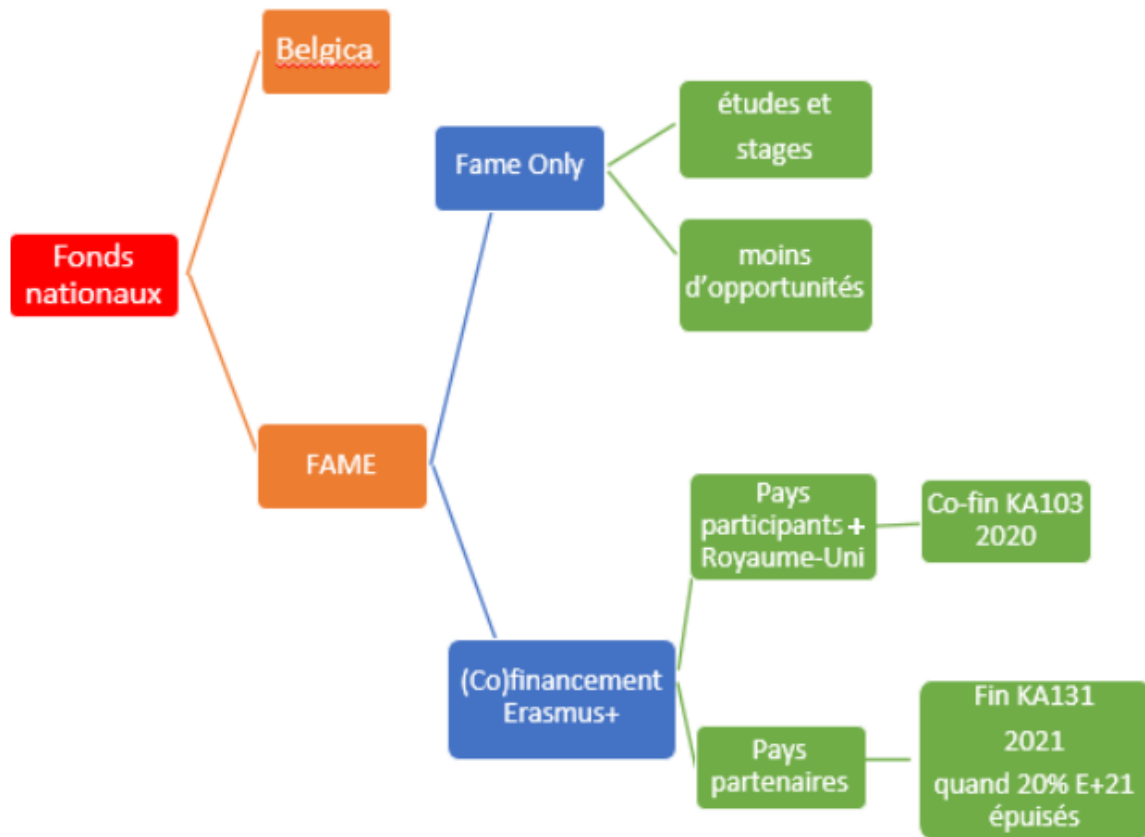
Exemple 2 : situation d'utilisation du FAME pour financer la mobilité vers les pays partenaires:

Vous avez 25 étudiants qui veulent partir aux Etats-Unis et en Asie.

Vous avez demandé 20% du budget AC131 Erasmus+ pour la mobilité internationale et cela vous permet de financer 20 étudiants. Il en reste 5 qui souhaitent partir dans ces régions. Dans la limite du budget disponible, vous utilisez le FAME pour financer entièrement ces 5 étudiants tout en appliquant non pas les taux FAME classiques (250 € /400€) mais les taux Erasmus+ 2021 dédiés à la mobilité vers les pays partenaires par souci d'égalité de traitement entre tous les étudiants.

20 étudiants financés par l'AC 131 et 5 étudiants financés par le FAME mais tous reçoivent la même chose et tous sont encodés dans le MT+.

Schéma récapitulatif



2. Utilisation combinée du fonds FAME et des fonds Erasmus+ pour l'année académique 2021-22 : détails des taux

Types de mobilité :

- Période d'études auprès d'un EES partenaire (contrat bilatéral)
- Période de stage dans une entreprise
- Mobilité combinée cours-stage

Modalités d'octroi des bourses

La bourse de mobilité se compose d'un forfait « frais de séjour ». Ce forfait est majoré d'une allocation de voyage **uniquement** pour les étudiants :

- o ayant moins d'opportunités et qui partent vers les pays partenaires
- o qui relèvent du FAME « classique »

2.1. Complément FAME en co-financement de la mobilité vers les pays programme 2019/2020, financée avec les soldes KA103 de l'appel 2020 (ou 2019 en cas d'extension de la durée des projets) :

	Mobilité à <u>des fins d'études</u>					
	Etudiants			Etudiants ayant moins d'opportunités (AMO)- allocataires ⁵		
	Taux Erasmus 2019/2020	Complément FAME 2021	Total (=Erasmus 2021)	Taux Erasmus 2019/2020	Complément FAME 2021	Total *
Royaume-Uni	420 €	180 €	600 €	520 €	400 €	920 €
	<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>			<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>		
Groupe 1 - Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	420 €	180 €	600 €	520 €	400 €	920 €
	<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		
Groupe 2 - Allemagne, Autriche, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	370 €	170 €	540 €	470 €	400 €	870 €
	<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		
Groupe 3 - Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Rép. de Macédoine du Nord, Rép. Tchèque, Turquie	320 €	170 €	490 €	420 €	400 €	820 €
	<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		

*=min. Erasmus 2021 avec respect disposition décret 400€/mois FAME allocataire.

⁵ Dans le cadre de l'appel 2021, les étudiants « AMO » comprennent les catégories suivantes : étudiants allocataires, étudiants à revenus modestes et étudiants à besoins spécifiques (voir encadré p. 3). Attention que pour les étudiants à revenus modestes ou à besoins spécifiques financés par l'appel 2020 et le FAME (donc partant avant le 01/09), il convient d'appliquer le taux E+2020 non allocataires et donc de compenser au niveau du FAME (500 euros de complément au lieu de 400 euros) pour que ces trois catégories soient traitées de la même manière. Nous n'avons pas ajouté ce cas particulier de Taux E+20 non-allocataires (420/370/320 selon le pays) + FAME 500 € dans ce tableau pour ne pas l'alourdir mais il est explicité p. 3



	Mobilité à des fins de stages					
	Etudiants			Etudiants ayant moins d'opportunités (AMO) ⁶		
	Taux Erasmus 2019/2020	Complément FAME 2021	<i>Total (=Erasmus 2021)</i>	Taux Erasmus 2019/2020	Complément FAME 2021	<i>Total (=Erasmus 2021)</i>
Royaume-Uni	520€	230€	750€	520€	480€	1000€
	<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>			<i>Départ avant ou après 01/09/21</i>		
Groupe 1 - Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	520€	230€	750€	520€	480€	1000€
	<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		
Groupe 2 - Allemagne, Autriche, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	470€	220€	690€	470€	470€	940€
	<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		
Groupe 3 - Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Rép. de Macédoine du Nord, Rép. Tchèque, Turquie	420€	220€	640€	420€	470 €	890€
	<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>			<i>Uniquement si départ avant 01/09/21</i>		

Pourquoi ?

- Permet aux EES d'utiliser les soldes Erasmus KA103 de l'appel 2020, tout en compensant la différence avec les taux Erasmus+ 2021 via l'octroi d'un complément de bourse FAME

Conditions ?

- S'applique uniquement aux étudiants à des fins d'études avec le taux de base, mais avec deux exceptions :
 - Royaume-Uni : s'applique aussi aux étudiants partant au RU, avant ou après le 01/09/21
 - Étudiants partant en stage et étudiants ayant moins d'opportunités qui partent avant le 01/09/21
- **Les règles spécifiques au FAME sont d'application** et notamment la durée minimum obligatoire de 3 mois pour les mobilités stages et études, l'impossibilité de financer des jeunes diplômés et la mobilité du staff.
- **Double contractualisation** : contractualisation Erasmus+ suivant les conditions du projet 2020 et encodage dans l'outil de la Commission européenne (MT+ ou son successeur) **et** contractualisation et déclaration du complément de bourse dans Mobi, projet FAME 2021

À noter que le Royaume-Uni est considéré comme un pays programme dans l'appel 2020 et un pays partenaire dans l'appel 2021. Si vous ne choisissez pas l'option d'épuiser le budget de l'appel 2020 et d'utiliser le FAME en complément, vous devrez utiliser l'enveloppe de maximum 20% du budget E+2021 qui vous sera octroyé pour financer les mobilités vers le Royaume-Uni.

⁶ "Etudiant ayant moins d'opportunités", sur base des critères définis au niveau du programme Erasmus+ 2021 – voir encadré *supra*.



Exemples :

a) Un étudiant non-AMO part en Espagne le 15/09/2021 effectuer un séjour d'études.

Les EES peuvent le financer tant avec le système E+2020 + FAME ou les fonds E+2021. Ils sont encouragés à utiliser le système E+2020+FAME dans le cas de séjours d'étudiants non-AMO à des fins d'études même après le 01/09/2021. Donc, dans ce cas-ci, l'étudiant recevra 370 € + 170 € (complément FAME) = 540 € par mois.

b) Ce même étudiant non-AMO part en Espagne le 15/09/2021 effectuer un stage

Pour les mobilités stages, il convient d'utiliser les fonds E+2021. Cet étudiant recevra 690 € par mois sur le budget E+2021.

c) Un étudiant à revenus modestes part en Grèce le 01/08/2021 à des fins d'études.

Comme les fonds 2021 ne sont mobilisables qu'à partir du 01/09/2021, il convient d'utiliser le système E+2020 et complément FAME. L'étudiant à revenus modestes est considéré comme un étudiant AMO en 2021 mais pas comme un étudiant allocataire en 2020. Dès lors, il recevra : 370 € + 500 € = 870 € (taux E+2021 pour AMO) par mois. C'est le FAME qui est ajusté.

d) Ce même étudiant à revenus modestes part en Grèce le 01/08/2021 pour effectuer un stage.

Les taux E+2020 sont identiques pour les allocataires ou les non allocataires donc il recevra : 470 € + 470 € = 940 € (Taux E+2021 pour AMO) par mois.

e) Un étudiant jeune diplômé non-AMO part en France effectuer un stage le 01/08/2021.

Il doit être financé par les fonds de l'appel 2020. Par contre, il ne peut pas recevoir de complément FAME car le fonds FAME ne permet pas de financer ce type de mobilité. Il recevra donc uniquement 470 € par mois.

f) Un étudiant allocataire d'une bourse de la FWB part en Italie le 01/08/2021 pour un séjour d'études.

Comme les fonds 2021 ne sont mobilisables qu'à partir du 01/09/2021, il convient d'utiliser le système E+2020 et complément FAME. L'étudiant allocataire est considéré comme un étudiant AMO en 2021 ET comme un étudiant allocataire en 2020. Dès lors, il faut appliquer le taux E+2020 allocataire et le complément FAME : 470 € + 400 € = 870 €.

2.2. FAME en financement total de la mobilité vers les pays partenaires, déclarée en « Bourse zéro » dans le projet KA131 2021 lorsque les 20% KA131 vers pays partenaires sont épuisés

Taux mensuels FAME 2021	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage	
	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités
Pays partenaires : régions 1-4 et 6-13	700 €	950 € + forfait obligatoire voyage	700 €	950 € + forfait obligatoire voyage
Pays partenaires Région 14 : Iles Féroé, Suisse ⁷ , Royaume-Uni ⁸	600 €	850 €	750 €	1000 €
Pays partenaires Région 5 : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican	540 €	790 €	690 €	940 €

Pourquoi ?

- Permet aux EES de financer la mobilité internationale au-delà du seuil de 20% max. du budget Erasmus, tout en appliquant des bourses FAME de même niveau qu'Erasmus+.

Conditions ?

- **Double contractualisation** : contractualisation Erasmus+ et encodage dans l'outil de la Commission européenne (MT+ ou son successeur) en « bourse zéro » dans le projet 2021 et contractualisation **et** déclaration de la bourse dans Mobi, projet FAME 2021.
- **Exception** : les départs avant le 1er septembre 2021 peuvent être également financés mais ils ne peuvent pas être déclarés dans le projet Erasmus+ 2021 et n'appellent donc pas une double contractualisation.

Exemples :

- a) Un étudiant allocataire part aux Etats-Unis le 15/09/2021 pour faire un stage de trois mois.

Il reçoit une bourse de 950 € par mois + le forfait voyage. Cette bourse est financée en priorité avec l'enveloppe internationale (max. 20%) du budget E+2021, ou avec le FAME si l'enveloppe est épuisée.

⁷ À noter qu'il est possible de cumuler la bourse de la Suisse SEMP et la bourse Erasmus+.

⁸ Le Royaume-Uni devient un pays partenaire dans l'appel 2021. Si vous mobilisez uniquement les taux de l'appel 2021 pour financer des mobilités vers le Royaume-Uni, vous devez utiliser l'enveloppe internationale E+2021. L'Agence vous encourage à utiliser les fonds E+2020 + complément FAME pour le Royaume-Uni en veillant néanmoins à la date de fin de validité des contrats E+2020.



b) Un étudiant à revenus modestes part au Royaume-Uni le 15/09/2021 à des fins d'études.

L'Agence encourage les EES à recourir au système taux E+2020 + FAME pour TOUTES les mobilités vers le Royaume-Uni (avant ou après 01/09/2021). Néanmoins, si vous ne souhaitez pas recourir à ce système, il faut mobiliser les 20% max. de E+2021 vers l'international car le Royaume-Uni est considéré dès l'appel 2021 comme un pays partenaire. Néanmoins, des taux spécifiques s'appliquent : 850€ par mois pour un étudiant AMO (dont fait partie cet étudiant à revenus modestes) sans forfait de voyage.

c) Un étudiant non-AMO part au Canada le 01/08/2021 à des fins d'études

Etant donné qu'il ne peut être financé par E+2021 (et pas non plus par E+2020 qui ne prévoyait pas d'enveloppe pour l'international), il est financé entièrement par le fonds FAME tout en appliquant les taux pays partenaires : 700€ par mois.

d) Si ce même étudiant non-AMO part à des fins de stages pour deux mois au Canada le 01/08/2021

Il ne peut pas être financé car le FAME n'applique pas les mêmes règles qu'E+ et un minimum de trois mois est requis pour les stages.

e) Un étudiant non-AMO part en Suisse le 15/09/2021 pour un séjour d'études

Il peut être financé à la fois par la bourse accordée par la Suisse et par le fonds Erasmus+. Il reçoit donc la bourse SEMP et 600 € par mois sur E+2021 sans forfait voyage.

2.3. FAME « classique »

Fame « classique »	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage	
	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités
Tous les pays	250 € + forfait voyage	400 € + forfait voyage	250 € + forfait voyage	400 € + forfait voyage
Pourquoi ? <ul style="list-style-type: none">Permet aux EES de financer la mobilité européenne et internationale pour la période qui dépasse le maximum autorisé de 12 mois par cycle d'études du programme Erasmus+, par exemple dans le cadre d'un programme de co-diplômation Conditions ? <ul style="list-style-type: none">La période de mobilité ne peut pas être financée en parallèle via une bourse Erasmus+Contractualisation et déclaration de la bourse dans Mobi, projet FAME 2021.				



L'allocation de voyage est exclusivement réservée aux étudiants,

- ayant moins d'opportunités et qui partent vers les pays partenaires (régions 1-4 et 6-13)
- qui relèvent du Fame « classique » (principalement les étudiants qui ne sont plus éligibles pour bénéficier d'un fond Erasmus+).

La contribution aux frais de voyage porte sur les trajets aller et retour vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous. Attention, seul le trajet aller est pris en compte dans la détermination de la distance et donc du taux.

L'outil de calcul de la distance développé par la Commission dans le cadre du programme Erasmus+ doit impérativement être utilisé: http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_fr.htm.

Distance	Forfait
Entre 10 et 99 km	23 €
Entre 100 et 499 km	180 €
Entre 500 et 1999km	275 €
Entre 2000 et 2999 km	360 €
Entre 3000 et 3999 km	530 €
Entre 4000 et 7999 km	820 €
8000 km ou plus	1500 €

3. Demande de subsides 2021

Concrètement, pour financer les mobilités de l'année 2021-22 vers les pays « Programme » et les pays partenaires, trois fonds sont mobilisables.

Ceci complique l'introduction de vos demandes de fonds.

Trois dates différentes sont proposées afin de procéder par étapes :

- Fonds Erasmus+ Appel 2021 : **11 mai 2021**
- Fonds nationaux Appel 2021 : **21 mai 2021**
- Demande de subsides complémentaires de l'Appel 2020 : **30 juin 2021**

Il appartient à chaque établissement de définir sa stratégie d'utilisation des fonds en fonction des besoins. Il est bien entendu possible de décider de n'avoir recours qu'à une partie de la proposition (par exemple : l'utilisation du FAME pour le financement total vers les pays partenaires).

Toutefois, si vous choisissez de ne plus mobiliser les fonds de l'Appel 2020 et d'uniquement utiliser les fonds de l'appel 2021, cela signifie que pour les mobilités démarrant avant le 01/09, vous appliquerez les taux de bourse de l'appel 2020 (ou compenserez la différence par des fonds propres) pour garantir l'égalité de traitement entre tous.



Quoiqu'il en soit, quelques paramètres sont à garder à l'esprit lors de l'introduction des demandes de fonds :

- **Au niveau des Fonds Erasmus+ de l'appel 2021,**
 - A la rubrique « Activités de mobilité », la demande doit être formulée sur base des mobilités prévues durant l'année académique 2021-22 (même si la convention sera établie sur 26 mois),
 - Elle ne doit pas inclure les mobilités qui débutent avant le 1^{er} septembre 2021, ni celles qui commencent après cette date et que vous prévoyez d'imputer sur le solde de l'appel Erasmus+ 2020,
 - Par contre, et le cas échéant, il y a lieu de tenir compte des mobilités vers les pays partenaires qui débutent à partir du 1^{er} septembre 2021 et que vous souhaitez **financer** (max. 20%) **ou déclarer** (en « bourse zéro ») dans le projet Erasmus+ 2021.

- **Au niveau de l'appel Fonds nationaux 2021,** le cas échéant, il y a lieu :
 - d'inclure les mobilités vers les pays participants à charge du projet Erasmus+ 2020 et à co-financer via le FAME,
 - d'inclure les mobilités vers les pays partenaires déclarées dans le projet Erasmus+ 2021 en « bourse zéro » et à financer via le FAME,
 - de ne pas inclure les mobilités vers les pays partenaires financées via l'enveloppe de max. 20% du projet Erasmus+ 2021 pouvant être affectée à ces destinations.

- **Au niveau de l'appel Erasmus+2020,** et en fonction de vos besoins, il est possible de solliciter un complément de budget avant le 30 juin 2021, en complétant le document de demande de subsides qui vous avait été envoyé en parallèle de la note.

Dans tous les cas, il est particulièrement important de mettre en place une gestion claire de ces fonds et **d'ajuster vos demandes lors du rapport intermédiaire.**